

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 1892.

Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1892 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. ANCION.

MESSIEURS,

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1893 s'élève à fr. 1,529,000 »
Ce même Budget, pour l'exercice 1892, atteignait le chiffre de 1,528,500 »

Le projet soumis aux délibérations de la Chambre comporte donc une augmentation de 500 francs, par rapport à l'exercice 1892

Cette augmentation est proposée, afin de mettre le crédit ouvert par l'article 9 à l'administration de la marine — restitution de droits de pilotage, de phares et fanaux et autres, indûment perçus — en rapport avec les besoins constatés en 1890 et en 1891.

Le Budget ayant été voté sans observation par toutes les sections, la section centrale, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur d'en proposer l'adoption à la Chambre.

Le Rapporteur,
ALFRED ANCION.

Le Président,
P. TACK.

(1) Budget, n° 6, XII (session extraordinaire de 1892).

(2) La section centrale, présidée par M. TACK, était composée de MM. ULLENS, ANCION, DE MONTPELLIER, RAEPSAET, GROSFILS et RICHALD.